

Cycle Terminal

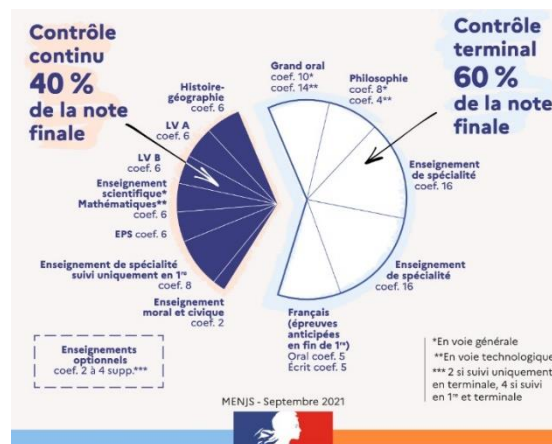
Principes communs

Ce projet d'évaluation concerne **le cycle terminal du parcours de l'élève au lycée du Parc des Chaumes** et décline les préconisations contenues dans le guide national de l'évaluation.

Il prend en compte l'intégration, à la hauteur de 40 % dans le baccalauréat, des notes des bulletins scolaires de première et de terminale pour l'ensemble des disciplines du tronc commun (en dehors du français et de la philosophie) et l'enseignement de spécialité non poursuivi en terminale.

La définition des différents types d'évaluation :

- **L'évaluation diagnostique** a pour objet de connaître le niveau de maîtrise des connaissances, des compétences, des capacités des élèves, en début d'année scolaire ou en début d'une nouvelle séquence d'apprentissage ; elle peut faire l'objet d'une note indicative mais qui n'a pas vocation à entrer dans la moyenne de l'élève.
- **L'évaluation formative** prend sa place en cours d'apprentissage. Elle permet à l'élève de se situer dans l'acquisition des connaissances, des compétences et des capacités, grâce aux appréciations régulières portées par l'enseignant, afin de progresser.
- **L'évaluation sommative** atteste un niveau de maîtrise des connaissances, des compétences et des capacités des élèves et se situe au terme d'un temps d'apprentissage spécifique.



[Lien vers le site du Ministère](#)

Le processus d'évaluation est mis en œuvre par les professeurs pour encourager et structurer les apprentissages de chaque élève et pour répondre à ses besoins. Il s'inscrit dans le cadre du programme défini pour chaque niveau d'enseignement et chaque champ disciplinaire et respecte les attendus qui y sont associés.

Les modalités d'évaluation :

L'évaluation fait appel à des situations d'évaluation diversifiées, réalisées lors d'activités et de circonstances diverses selon les exigences du projet pédagogique conçu par les professeurs. Pour chaque situation d'évaluation, l'élève sait sur quoi il est évalué, connaît les attendus, les critères d'évaluation.

Des devoirs communs seront mis en place à l'échelle de l'établissement. Ils pourront prendre appui sur les sujets de la banque nationale de sujets. Des corrections communes ou croisées entre les professeurs pourront être organisées.

La préparation des épreuves anticipées de français et de l'épreuve terminale de philosophie, comme celle des épreuves de spécialité de terminale, qui ne relèvent pas du contrôle continu, donneront lieu, tout au long de l'année de première (français) et de terminale (enseignements de spécialité et philosophie) à des entraînements. Les notes de la spécialité abandonnée en Terminale sont intégrées dans le contrôle continu.

Moyennes semestrielles/annuelles

Les enseignants **déterminent les évaluations qui seront à visée certificative dans le cadre du contrôle continu**, et qui interviendront, coefficientées, dans l'obtention du baccalauréat. Ces évaluations entreront dans la constitution de la moyenne entérinée lors de chaque conseil de classe, puis reportée dans les bulletins scolaires du cycle terminal et renseignée dans le livret scolaire.

Pour l'ensemble des notes et pour le calcul des moyennes, les professeurs veillent à **l'égalité de traitement des élèves**. Les notes des évaluations sommatives correspondent à des travaux donnés à tous les élèves d'un même groupe classe et validant les mêmes connaissances, compétences et capacités.

Cette égalité de traitement est confortée par le règlement intérieur de l'établissement qui rappelle la nécessaire assiduité des élèves et stipule qu'en cas d'absence, le professeur est habilité à exiger d'eux le rattrapage des devoirs et contrôles non effectués.

Un travail ou un devoir qui devait être rendu pendant l'absence est toujours dû et exigible par le professeur au retour de l'élève.

En cas de fraude à une évaluation, l'élève encourt une sanction disciplinaire et sera convoqué à une nouvelle évaluation.

En fin de semestre ou d'année, un élève qui ne disposerait pas d'une moyenne significative serait convoqué par le chef d'établissement à une évaluation ponctuelle à titre d'évaluation de remplacement.

Les moyennes annuelles résultent de la moyenne arithmétique des moyennes semestrielles validées lors de chaque conseil de classe. L'harmonisation académique (qui ne porte que sur les notes de contrôle continu prises en compte pour le baccalauréat) peut conduire à ce que la note portée dans le bulletin (qui, elle, ne change pas) ne soit pas la note finale comptabilisée dans le cadre du baccalauréat.

Spécificités par discipline

communes aux voies générale et technologique

	Classe de 1 ^{ère}	Classe de Terminale	
Éducation Physique et Sportive (EPS)	Les carnets d'entraînement pour chaque activité rendent compte des évaluations formatives. Un contrôle en cours de formation (CCF) à visée certificative est organisé à chaque fin de trimestre correspondant à chaque fin de cycle d'une activité. La notation porte sur 3 Attendus de Fin de Lycée (AFL) avec une répartition des points prédéfinie nationalement. Ces 3AFL portent respectivement sur la dimension motrice (12 points), la dimension méthodologique (2,4 ou 6 points), la dimension sociale (2,4 ou 6 points). Une latitude de répartition de 8 points entre les AFL 2 et 3 est laissée à l'élève. Pour chaque CCF, les élèves reçoivent contre émargement une convocation remise par le professeur d'EPS, laquelle doit être complétée et signée pour le jour de l'épreuve. Chaque CCF est menée par un binôme de professeur d'EPS. En cas de dispense médicale totale, l'élève n'est pas noté. En cas de dispenses médicales partielles, un protocole d'évaluation adapté est proposé à la famille et au médecin traitant pour validation. Toute absence le jour du CCF doit être justifiée. Une simple attestation du responsable légal n'est pas valide. À défaut de présentation d'un certificat médical ou d'un autre document attestant d'un motif impérieux, la note « 0 » est attribuée. Si l'absence est justifiée, l'élève sera convoqué pour un rattrapage organisé fin mai/début juin.		
Enseignement moral et civique (EMC)	Compte tenu de la spécificité de cette discipline (heure quinzaine, démarche de projets), la moyenne des évaluations réalisées au cours de l'année peut être reportée soit au premier soit au deuxième semestre, soit sur les deux.		
Histoire-géographie	Les moyennes de chaque semestre sont composées d'évaluations sommatives et formatives, différemment coefficientées. Les évaluations sommatives pourront prendre appui sur des sujets issus de la Banque Nationale des Sujets. Des devoirs communs pourraient être organisés au cours de l'année, dans la mesure du possible.		
Langues vivantes	Les élèves sont évalués en langues vivantes (LV) par compétence, dans chacune des activités langagières que sont la compréhension de l'oral (CO), de l'écrit (CE) ainsi que l'expression orale (EO, en continu et en interaction) et écrite (EE), en référence au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). L'évaluation des élèves comportera des évaluations formatives (coef 1) et des évaluations sommatives (coef 3) repérables comme telles sur les bulletins :		
	Allemand Des évaluations communes orales seront organisées pour les classes de 1^{ère} et terminale Un devoir commun sera organisé, seulement en classe de terminale au second semestre	Anglais Un devoir commun sera organisé, avec une correction croisée si possible, seulement en classe de terminale au second semestre. Des évaluations communes orales seront organisées pour les classes de terminale, et si possible, pour les classes de 1^{ère}.	Espagnol : Des évaluations communes orales seront organisées pour les classes de 1^{ère} et terminale.

	Classe de 1 ^{ère}	Classe de Terminale
Enseignement scientifique	Les moyennes de chaque semestre seront composées d'au moins trois évaluations, lesquelles pourront être éventuellement complétées par d'autres travaux en classe qui pourront faire l'objet d'évaluations formatives. Un devoir commun sera effectué au cours de l'année et sera inclus dans l'évaluation.	
Histoire- Géographie Géopolitique Sciences politiques (HGGSP)	La moyenne de chaque semestre prend en compte une variété d'exercices et de travaux. Les évaluations sommatives pourront prendre appui sur des sujets issus de la Banque Nationale des Sujets. Un devoir commun pourrait être organisé au cours de l'année, dans la mesure du possible.	
Humanité, littérature et philosophie (HLP)	L'évaluation s'appuie notamment sur les formes et sur les savoir-faire requis par les écrits proposés aux examens, des écrits de type « question d'interprétation » et « question de réflexion » (ou « interprétation » et « essai » en terminale) grâce à des exercices argumentatifs et des exercices d'analyse de forme et de contenus divers. La moyenne de l'élève repose sur des notes possiblement coefficientées émanant des deux disciplines (Lettres et Philosophie) par semestre. Pour certains exercices intermédiaires, les professeurs peuvent juger pertinent de ne pas recourir aux notes. L'inscription de la notation dans le bulletin ainsi que la mise en œuvre d'examens blancs relèvent d'une réflexion partagée sur l'évaluation dans l'équipe de la spécialité, fondée sur une coopération réelle entre les deux disciplines Lettres et Philosophie. Des écarts entre les résultats dans les deux disciplines ne sont pas à exclure, puisque les élèves peuvent témoigner de compétences plus ou moins abouties dans l'une ou l'autre des disciplines.	
Langue, Littérature, Civilisation Étrangère (LLCE Espagnol)	Les activités langagières évaluées sont des CE, EE, EO. Les CO se font en activités en classe mais pas en évaluation.	
	Des évaluations (formatives et/ou sommatives) par semestre, différemment coefficientées, seront menées par les professeurs, en première et en terminale.	Fonctionnement par axe. Pour chaque axe : évaluations formatives et sommatives différemment coefficientées. • Etude l'œuvre littéraire • Etude de l'œuvre filmique Un devoir commun pourrait être organisé.
Mathématiques	Parmi les évaluations sommatives et suivant le nombre de groupes, possibilité d'au moins un devoir commun/an, lequel pourra prendre la forme d'un « Bac Blanc » en Terminale	
		Maths complémentaires / Maths expertes : au moins 2 évaluations sommatives seront organisées par semestre complétées éventuellement par d'autres petites évaluations formatives.
Physique-Chimie	Au moins 5 évaluations par semestre (à rattraper en cas d'absence justifiée).	Au moins 3 évaluations par semestre (à rattraper en cas d'absence justifiée) dont l'une pourra prendre la forme d'un « bac blanc ».
	Les évaluations peuvent être éventuellement complétées par d'autres travaux en classe qui pourront faire l'objet d'évaluations formatives (non rattrapables)	
Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)	Au moins 2 évaluations sommatives de fin de chapitre par semestre. Un devoir commun pourra être proposé au cours de l'année, dans la mesure du possible. D'autres travaux en classe pourront faire l'objet d'évaluations formatives ou sommatives parmi lesquelles des compétences pratiques (TP). Le poids de chaque évaluation sommative est déterminé au sein de l'équipe pédagogique. Certaines évaluations sommatives pourront prendre appui sur des sujets inspirés de la Banque Nationale des Sujets. Un bac blanc sera programmé en cours d'année.	

Sciences Économiques et Sociales (SES)	La moyenne de chaque semestre prend en compte une variété d'exercices et de travaux. Les évaluations sommatives pourront prendre appui sur des sujets inspirés de la Banque Nationale des Sujets.	
	Un devoir commun de 2h sera programmé au 2 ^{ème} semestre. L'évaluation a une dimension certificative pour tous les élèves. Pour autant, l'évaluation de ces élèves ne sera pas différente de celle des élèves poursuivant la spécialité en Terminale.	Un « Bac blanc » de 4h sera programmé.
	Aucun devoir supplémentaire sur demande d'un élève ou d'une famille ne sera accordé quels que soient les résultats obtenus aux évaluations.	

Spécificités par discipline

voie technologique uniquement

	Sciences De Gestion et Numérique (SDGN)	Management	Économie-Droit
Classe de 1ère	Au moins 4 notes/semestre dont l'une pourra être issue d'un devoir commun avec correction croisée au 2^{ème} semestre. La préparation de l'Étude de Gestion donnera lieu à évaluation de la partie écrite et de la partie orale. Dans la mesure du possible, une soutenance évaluée à partir de la grille de l'épreuve ponctuelle sera organisée à la fin de l'année scolaire. Les notes liées à l'Étude de gestion comptent double par rapport aux autres.	Pour chaque matière : 3 notes minimum par semestre L'évaluation peut prendre plusieurs formes : - Contrôles de connaissances écrits sous forme de cas pratique concret : au moins 3/semestre ; - TD individuels ou en groupe ; - QCM en classe ; - Travaux réalisés à la maison. Sont plus fortement coefficientés : - les contrôles de connaissances (cas pratiques) ; - les travaux individuels.	
Classe de Terminale	Management et Sciences De Gestion et Numérique (MSDGN)		Économie-Droit
	Une seule moyenne qui comprend les notes du tronc commun et de la spécialité.		Une moyenne distincte
	Pour chaque domaine : 4 notes minimum par semestre L'évaluation peut prendre plusieurs formes : - Contrôles de connaissances (écrit ou oral) au moins 2 par semestre - TD individuels ou en groupe (écrit ou oral) ; - QCM ; - Devoirs types examen : 3 à 4 devoirs de 4h sur les 2 semestres - Travaux réalisés à la maison (écrit ou oral) - Étude approfondie : 1 à 2 notes pour le semestre 2 (écrit ou oral) - Activités facultatives (écrit ou oral) Sont plus fortement coefficientés : - les contrôles de connaissances (cas pratiques) ; - les travaux individuels.		

Mathématiques en 1^{ère} et en Terminale : au moins deux évaluations sommatives seront organisées par semestre complétées éventuellement par d'autres petites évaluations formatives.